



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance invalidité

Question écrite n° 19340

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fait que le versement des pensions est adressé aux intéressés de plus en plus mensuellement, sauf cas limités, afin de permettre une plus grande facilité de gestion de la trésorerie des personnes concernées pour lesquelles ce versement est très souvent la part la plus importante, ou même la seule, de leur revenu. Or il existe encore des cas où ce versement est effectué trimestriellement, à trimestre échu, comme par exemple les indemnités d'invalidité payées par les compagnies d'assurances. Il lui demande si des mesures pourraient être envisagées dans le code des assurances pour faire payer mensuellement les indemnités dues aux ayants droit.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19340

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4165